



Service Parking
DÉPARTEMENT ESPACE PUBLIC

INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Introduction

Le but de ce document est de vous fournir de manière simple toutes les informations nécessaires sur le traitement de vos données à caractère personnel par le service parking - Département espace public - de la commune d'Uccle (centre administratif 77, rue de Stalle 1180 Uccle).

Quelles données sont traitées ?

Afin de récupérer les redevances forfaitaires dans le cadre du stationnement règlementé les données à caractère personnel suivantes sont utilisées :

- des photos du véhicule pour lequel la redevance a été délivrée, prises lors de la délivrance de la redevance ;
- les coordonnées du détenteur de la plaque d'immatriculation du véhicule verbalisé, obtenues auprès de la DIV – SPF Mobilité et Transport : nom, prénom, adresse, numéro RN ;
- les données bancaires de la personne qui paie la redevance : numéro du compte bancaire, numéro de carte de crédit, transactions financières ;
- le numéro d'entreprise dans le cas d'un véhicule professionnel ;
- les coordonnées des personnes concernées en cas de contestations des redevances : nom, prénom, adresses mail, numéros de téléphone

Les données sont utilisées pour contacter les redevables et les inviter à payer la redevance, suivre les paiements, gérer les contestations éventuelles et le recouvrement à l'amiable si nécessaire.

La base légale de ce traitement est l'exercice de l'autorité publique, fixé par l'ordonnance du 6 juillet 2022 portant organisation de la politique du stationnement [...] (chapitre 4, des redevances de stationnement), les arrêtés régionaux et les règlements communaux associés.

Les données sont conservées pour une durée maximale de 10 ans à partir de la date de la délivrance (prescription) de la redevance.

Les photos du véhicule sont conservées jusqu'à la réception de la somme due et/ou au plus tard en cas de recours judiciaire jusqu'à la notification d'une décision judiciaire.

Ces données sont en partie traitées par des sous-traitants informatiques et par un cabinet d'huissiers pour ce qui concerne les recouvrements à l'amiable.

En cas de contestation, des données peuvent être transmises à la justice.

Quels sont vos droits ?

Vous avez le droit de :

- Recevoir une information claire au sujet du traitement de vos données
- Consulter les données et en obtenir une copie
- Demander une rectification de vos données
- Demander l'effacement des données
- Demander la suspension du traitement de vos données

Certains de ces droits peuvent être limités en fonction du traitement et de sa base légale.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter privacy@uccle.brussels ou par courrier postal à notre adresse postale générale, à l'attention du Secrétariat Central.

Obtenir plus d'information ou introduire une réclamation

Pour toute question et/ou remarque concernant le traitement de vos données qui n'aurait pas reçu de réponse via l'adresse ci-dessus, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@uccle.brussels ou par courrier postal à notre adresse générale, à l'attention du DPO.

Si vous pensez que vos données ont été traitées en violation de la législation, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>).